



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

COMMUNE de Pessac et de Mérignac

**Projet de réaménagement de l'avenue de Courtilas à
Mérignac et l'avenue de Beutre à Pessac entre la rue
Jean de La Fontaine (Mérignac) et l'avenue de
Magonty (Pessac)**

Dossier définitif du projet

Par délibération n° 2011/0006 en date du 21 janvier 2011, le conseil de communauté a décidé d'ouvrir la concertation préalable.

Présentation du dossier définitif du projet

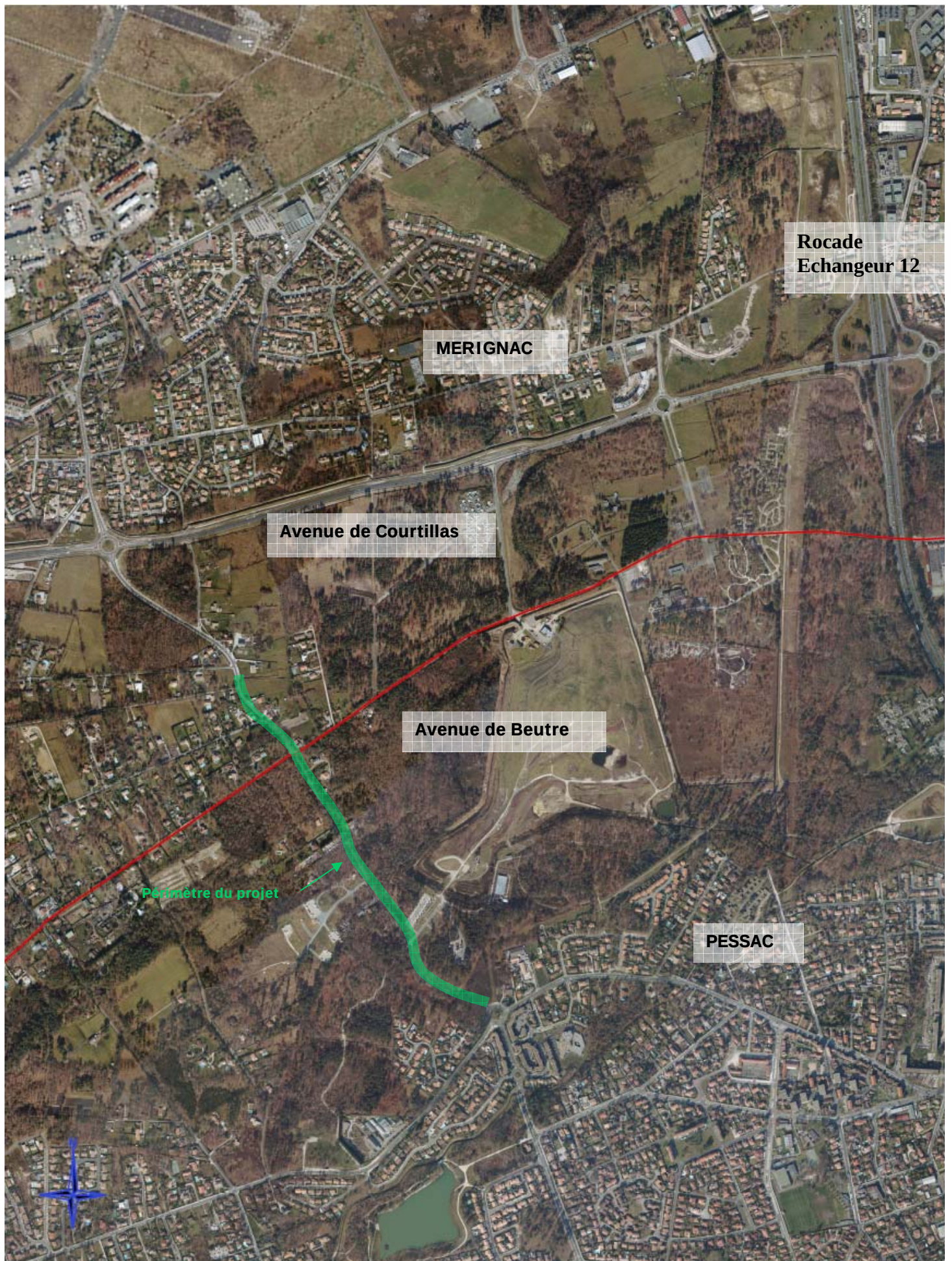
A l'issue de ce bilan et conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles, objet de la présente délibération, et le tenir à la disposition du public.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux tel que précisé ci-après : réaliser l'aménagement de l'avenue de Courtillas à Mérignac et l'avenue de Beutre à Pessac, entre la rue Jean de La Fontaine (Mérignac) et l'avenue de Magonty (Pessac).

Le projet d'aménagement se situe sur les communes de Pessac et Mérignac.

La Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi précisé les objectifs poursuivis découlant de son choix d'un aménagement à savoir, l'opération permettra de réduire la vitesse, sur l'axe Courtillas (Mérignac) et l'avenue de Beutre (Pessac), en augmentant le confort ainsi que la sécurité des piétons par un cheminement piéton et la création d'un itinéraire cyclable en site propre.

Le coût de cette opération, estimé à 4 500 000 € T.T.C ($\pm$ 20% valeur octobre 2011), comprend les travaux de voirie y compris les mesures compensatoires et les acquisitions foncières.



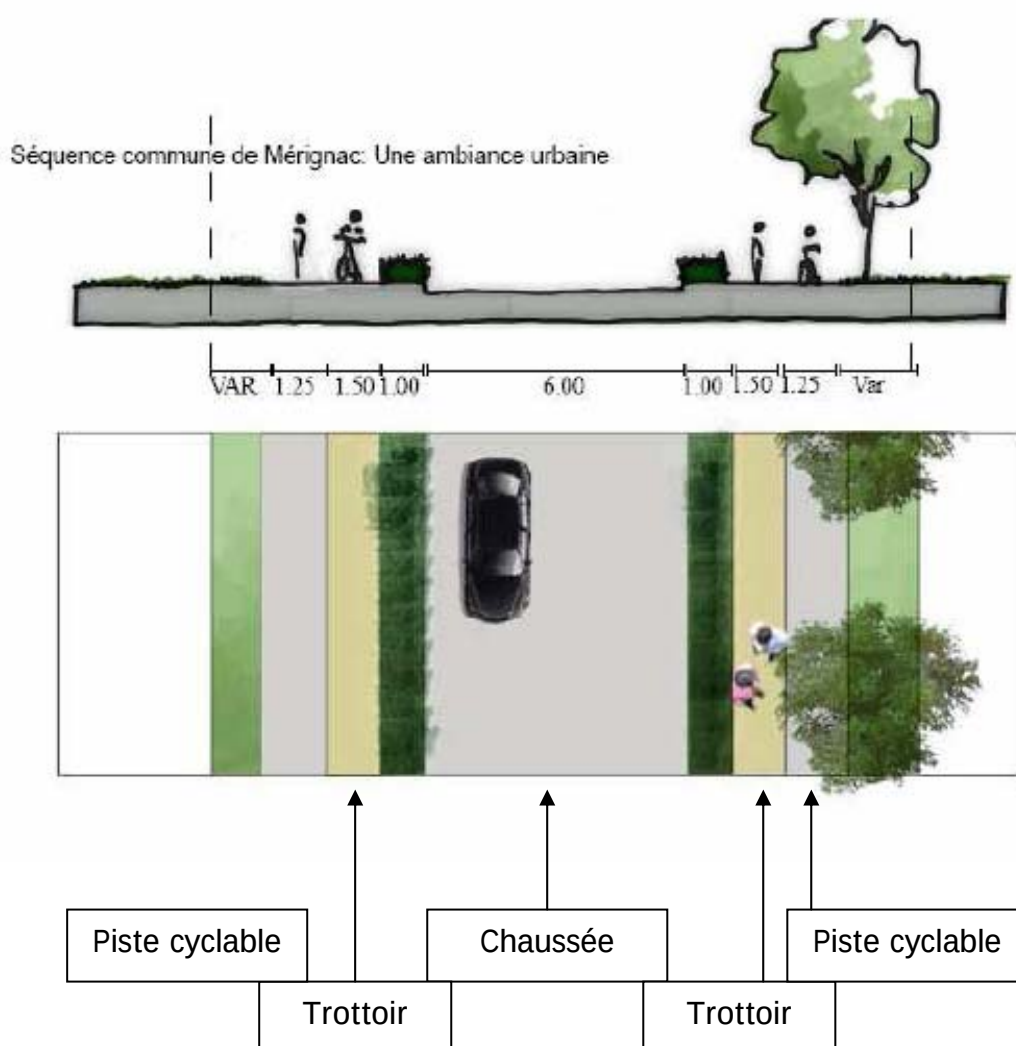
« © IGN 2008, Ortho photo plan à haute résolution de la CUB »

L'évolution du projet du parc à thèmes s'étant précisé, le premier giratoire initialement envisagé sur l'avenue de Beutre est abandonné. Cette évolution répond parfaitement aux objectifs du projet qui n'affecte ni la nature ni les options essentielles de l'opération de voirie envisagée.

Le futur giratoire situé au niveau du chemin de la Princesse assurera la desserte de ce parc.

Tronçon avenue de Courtilas (Mérignac) : entre la rue Jean de La Fontaine et le chemin de la Princesse :

- requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable unidirectionnelle bilatérale et de trottoirs ;
- création d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue de Courtilas, du chemin de la Princesse et de l'avenue de Beutre.



Tronçon avenue de Beutre (Pessac) : entre le chemin de la Princesse et l'avenue de Magonty.

- requalification de la voie existante avec création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale et d'un cheminement piéton du même côté ;
- création d'un plateau surélevé au niveau de l'entrée du Bourgailh.

Les cheminements doux (piétons et cyclistes) sillonneront entre les arbres jusqu'au giratoire de Magonty.

